

17/00158

05 AVR 2017

COMMUNIQUE N° _____ /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE DU _____
PRESS RELEASE N° _____ OF _____

Portant admission en régularisation des candidats étrangers en **première année du premier cycle** à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Douala, au titre de l'année académique 2016-2017.

*Concerning admission in regularization of foreign candidates into **the first year of the first cycle of the Advance Teachers' Training College for Technical Education (ATTCTE) of the University of Douala, for 2016-2017 academic year.***

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
THE MINISTER OF HIGHER EDUCATION,

- Vu la constitution;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur,
- Vu le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
- Vu le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- Vu le décret n° 93/030 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala ;
- Vu le décret n° 541/CAB/PR du 28 septembre 1990 portant réorganisation de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Douala ;
- Vu le décret n° 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des Recteurs dans certaines Universités d'Etat;
- Vu l'arrêté n°16/0172/MINESUP du 10 février 2016 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun, au titre de l'année académique 2016/2017;
- Vu l'arrêté n°16/0650/MINESUP du 25 juillet 2016 portant ouverture des concours d'entrée en 1^{ère} année du premier cycle, en 3^{ème} année du premier cycle, en 1^{ère} année du second cycle à l'ENSET de l'Université de Douala, au titre de l'année académique 2016/2017;
- Vu la décision n°18160742/MINESUP/DAUQ du 11 octobre 2016 portant désignation du Président et du représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur au jury de délibérations et d'admission aux concours d'entrée en 1^{ère} et 3^{ème} années du 1^{er} cycle, et en 1^{ère} année du 2nd cycle de l'ENSET de l'Université de Douala, au titre de l'année académique 2016/2017 ;
- Vu la décision n°18160612/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 18 Août 2016 fixant la composition du jury de délibération et d'admission des concours d'entrée en 1^{ère} et 3^{ème} années du 1^{er} cycle et en 1^{ère} année du second cycle de l'ENSET de l'Université de Douala, au titre de l'année académique 2016/2017;
- Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les Ecoles Nationales de formation et au recrutement à la Fonction Publique ;
- Vu le procès verbal du jury des délibérations des concours d'entrée à l'ENSET session de 2016-2017 en date du 27 octobre 2016
- Sur proposition du Recteur de l'Université de Douala ;

ARRÊTE :
HEREBY ORDERS :

Article 1 : Les Candidats Etrangers dont les noms suivent, classés par filière et option sont, sous réserve de la présentation des originaux des diplômes requis, admis en première année du premier cycle de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Douala, pour le compte de l'année académique 2016-2017. Il s'agit de :

Article 1: *The Foreign Candidates whose names appear on the list below per specialty and option are declared, under reserve of presentation of the originals of the required certificates, admitted into the first year of the first cycle of the Advanced Teachers' Training College for Technical Education of the University of Douala, for 2016-2017 academic year. There are:*

FILIERE GENIE CIVIL (GCI)/ DEPARTMENT OF CIVIL ENGINEERING

A. Option: Bâtiments et Travaux Publics (BTP)/Building and Public Works

BAC C-D-E ou/ou GCE A/L

N° Noms et Prénoms/Names

1. MATIBEYE OLIVIER

DBI

FILIERE GENIE MECANIQUE (GME) / DEPARTMENT OF MECHANICAL ENGINEERING

Option: **Fabrication Mécanique (FM)**/ *Manufacturing*

BAC F1

N° Noms et Prénoms/Names

1. GUEREYA DONON

FILIERE TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (TAD) / DEPARTMENT ADMINISTRATIVE TECHNIQUES

Option: Management de l'Information et des Organisations

BAC G1

N° Noms et Prénoms/Names

1. BOKOLE HALKISSAM SAMUEL

FILIERE SCIENCES ET TECHNIQUES ECONOMIQUES DE GESTION (STEG)/DEPARTMENT OF ECONOMICS AND MANAGERIAL SCIENCES

Option: **Techniques Quantitatives de Gestion**

BAC G3

N° Noms et Prénoms/Names

1. BRAOUDA SOUSSIA

Article 2 : Les candidats déclarés admis sont invités à se présenter à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Douala pour les formalités d'inscription.

Article 2: Successful candidates are invited to come to the Advanced Teacher's Training College for Technical Education for registration.

Article 3 : Le Recteur de l'Université de Douala, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité de l'Enseignement Supérieur, le Directeur de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Article 3: The Rector of the University of Douala, the Director of University Accreditations and Quality and the Director of Advanced Teacher's Training College for Technical Education are each one entrusted with the implementation of the present order which will be published wherever need be.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Jacques FAME NDONGO

MINISTER OF HIGHER EDUCATION